

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 29 OCTOBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 29 octobre 2020*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 51 Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.